

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

22 AOÛT 2024

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, jeudi le 22 août 2024. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2024-08-06

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2024 ;
5. Procès-verbal de correction ;
6. Adoption de la séance ordinaire du conseil du 18 septembre 2024 ;
7. Approbation des comptes à payer (182 012,90 \$) ;
8. Programme général d'assistances financières lors de sinistres (PGAF) - Autorisation pour le dépôt d'une demande de mise en œuvre au Ministère de la Sécurité publique du Québec – Événement du 3 août 2024 ;
9. Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de propositions 2024-2025 pour le financement de projets communautaires - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ;
10. Autorisation pour le dépôt de la reddition de compte dans le cadre de l'aide financière obtenue du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la Coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation – Projet module de jeux ;
11. Comité sur la problématique des algues bleues - Nomination de Madame Claire Gagnon et Messieurs James Dufour et Rémi Simard et la directrice générale Lise Lapointe ;
12. Renouvellement de l'adhésion à Camping Québec (2024-2025) et plan de visibilité 2025 ;

13. Recommandation de paiement de la facture LE-2140 (résolution 2022-06-16 et 2023-09-20) pour les services professionnels d'Arpo groupe Conseil au montant de 600 \$;
14. Entériner l'achat de matériel (facture 5591607) de l'entreprise Huot au montant de 350 \$ avant taxes ;
15. Recommandation de paiement (facture 847) pour l'achat d'équipement promotionnel chez Éditions petite mine pour la semaine de prévention incendie (212,85 \$ avant taxes) ;
16. Recommandation de paiement facture 052746 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la réparation du camion Sierra SLE au montant de 580,17 \$ avant taxes;
17. Autoriser le paiement de la facture 052964 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour l'achat et la pose de pneus pour le camion Sierra au montant de 1 094 \$;
18. Recommandation de paiement facture 15899 de l'Atelier S.S. pour la réparation du Ford Ranger au montant de 820,82 \$ avant taxes ;
19. Entériner la réparation des pompes doseuses de l'aqueduc du Village (facture de CGR Procédé) au montant de 555 \$ avant taxes ;
20. Acceptation de la soumission no 20240715002 de Communications Charlevoix pour l'achat et l'installation d'équipements de communication au montant de 827,94 \$ avant taxes ;
21. Autorisation pour le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de voirie 2024 (no 15030-00029) ;
22. Autorisation pour le paiement de la facture no 69 pour l'achat de bois pour la confection du miniputt de la Base de plein air (1 098,05 \$ avant taxes) ;
23. Autorisation pour le paiement de la facture no 0595 de La Salle service d'arbres au montant de 18 807,50 \$ avant taxes ;
24. Dons et Commandites :
 - a) Centre d'études Collégiales dans Charlevoix CECC – Célébration du 30^e anniversaire (100 \$/billet) ;
25. Correspondance
 - a)
26. Divers :
 - a)
27. Suivis des membres du conseil;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

2024-08-07

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2024.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024.

2024-08-08

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2024

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2024.

2024-08-09

5. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dépose séance tenante le procès-verbal de correction de la séance du 10 juillet 2024.

2024-08-10

6. ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de Monsieur James Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil du mois septembre prévu le 11 septembre 2024 pour le 18 septembre 2024.

2024-08-11

7. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juillet 2024 au montant de cent quatre-vingt-deux mille douze dollars et quatre-vingt-dix cents (182 012,90 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2024-08-12

8. PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCES FINANCIÈRES LORS DE SINISTRES (PGAF) – AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC – ÉVÉNEMENT DU 3 AOÛT 2024

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande de mise en œuvre au ministère de la Sécurité publique du Québec pour l'événement survenu le 3 août 2024 ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents à ce dépôt.

2024-08-13

9. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS 2024-2025 POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUTAIRES – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS (PNHA)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de propositions 2024-2025 pour le financement de projets communautaires – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents à cette demande.

2024-08-14

10. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE OBTENUE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION – PROJET MODULE DE JEUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a obtenu une aide financière de 50 000 \$ au Fonds régions et Ruralité (FRR) Volet 4 conformément au protocole d'entente signé le 30 janvier 2024 ;

ATTENDU QU'UN premier versement de l'aide accordée à été versé correspondant 75 % de la somme prévue ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et qu'il y a lieu de déposer la reddition de compte afin de répondre aux exigences du programme énoncé dans le protocole afin d'obtenir le 25 % restant de la somme accordée en aide financière ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise le dépôt de la reddition de compte dans le cadre de l'aide financière obtenue du Fonds Régions et Ruralités (FRR) Volet 4 conformément à ce programme et aux exigences du protocole d'entente signé le 30 janvier 2024 ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à ce dépôt.

2024-08-15

11. COMITÉ SUR LA PROBLÉMATIQUE DES ALGUES BLEUES – NOMINATION DE MADAME CLAIRE GAGNON ET DE MESSIEURS JAMES DUFOUR ET RÉMI SIMARD ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LISE LAPOINTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire se joindre au comité à former sur la problématique des algues bleues au lac Nairne et y siéger avec les différents partenaires dont notamment l'Association de protection de l'environnement du lac Nairne (APELN) ;

ATTENDU QUE ce comité de partenaire aura notamment pour objectif de documenter la problématique liée aux algues bleues et d'explorer diverses pistes de solution ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procéder à la nomination de Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs et Messieurs les conseillers Rémi Simard et James Dufour et la directrice générale Lise Lapointe pour siéger sur ce futur comité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil procède à la nomination de Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs et Messieurs les conseillers Rémi Simard et James Dufour et la directrice générale Lise Lapointe pour siéger sur le futur comité sur la problématique des algues bleues au lac Nairne.

2024-08-16

12. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC (2024-2025) ET PLAN DE VISIBILITÉ 2025

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à Camping Québec pour l'année 2024-2025 et le plan de visibilité 2025 pour y publiciser la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE le montant de l'adhésion est de 1 145,16 \$ avant les taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Camping Québec 2024-2025 et le plan de visibilité 2025 pour un montant de 1 145,16 \$ avant les taxes.

2024-08-17

13. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE LE-2140 (RÉSOLUTION 2022-06-16 ET 2023-09-20) POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPO GROUPE CONSEIL AU MONTANT DE 600 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les résolutions 2022-06-16 et 2023-09-20) visant l'acceptation de l'offre de services professionnels en ingénierie d'Arpo Groupe Conseil ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil dans le cadre de la TECQ 2019-2024 le paiement de la facture no LE-2140 d'Arpo Groupe Conseil du 10 juillet 2024 (décompte final) pour la surveillance bureau au montant de 600 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thiverge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture LE-2140 à titre de paiement final au montant de 600 \$ avant taxes pour les services professionnels pour la surveillance bureau dans le cadre des travaux de la TECQ 2029-2024.

2024-08-18

14. ENTÉRINER L'ACHAT DE MATÉRIEL (FACTURE 5591607) DE L'ENTREPRISE HUOT AU MONTANT DE 350 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de matériel (vannes) facture 5591607 de l'entreprise Huot au montant de 350 \$ avant taxes.

2024-08-19

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT (FACTURE 847) POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS PROMOTIONNELS CHEZ ÉDITIONS PETITE MINE POUR LA SEMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE (212,85 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les résolutions 2024-07-25 pour l'achat de matériel promotionnel chez Éditons Petite mine dans le cadre de la semaine de prévention incendie au montant de 183,95 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la facture no 847 des Éditions Petite mine inclut un achat supplémentaire de 28,90 \$ avant taxes pour un total de 212,85 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 847 des Éditions Petite mine du 31 juillet 2024 pour l'achat de matériel promotionnel dans le cadre de la semaine de prévention incendie au montant de 212,85 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture 847 des Éditions Petite mine du 31 juillet 2024 pour l'achat de matériel promotionnel dans le cadre de la semaine de prévention incendie au montant de 212,85 \$ avant taxes.

2024-08-20

16. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 052746 DU GARAGE ST-AIMÉ-DES-LACS POUR LA RÉPARATION DU CAMION SIERRA SLE AU MONTANT DE 580,17 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les résolutions 2024-07-28 pour l'acceptation de la soumission No 4946 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour les pièces et l'entretien du véhicule GMC Sierra 2018 au montant estimé de 580,17 \$ avant taxes.

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 052746 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la réparation du camion Sierra SLE du 12 juillet 2024 au montant de 580,17 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 052746 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la réparation du camion Sierra SLE du 12 juillet 2024 au montant de 580,17 \$ avant taxes ;

2024-08-21

17. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE 052964 DU GARAGE ST-AIMÉ-DES-LACS POUR L'ACHAT ET LA POSE DE PNEUS POUR LE CAMION SIERRA AU MONTANT DE 1 094 \$

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture no 052964 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour l'achat et la pose de pneus pour le camion Sierra au montant de 1 094 \$ avant taxes.

2024-08-22

18. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 15899 DE L'ATELIER S.S. POUR LA RÉPARATION DU FORD RANGER AU MONTANT DE 820,82 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les résolutions 2024-07-27 pour l'acceptation de la soumission (No 12148) de l'Atelier S.S. pour les pièces et l'entretien du Ford Ranger 2008 au montant estimé de 722.29 \$ avant taxes.

ATTENDU QUE la facture final no 15899 de l'Atelier S.S, s'élève à 820,82 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 15899 de l'Atelier S.S. du 16 juillet 2024 pour les pièces et l'entretien du Ford Ranger 2008 au montant final de 820,82 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 15899 de l'Atelier S.S. du 16 juillet 2024 pour les pièces et l'entretien du Ford Ranger 2008 au montant final de 820,82 \$ avant taxes ;

2024-08-23

19. ENTÉRINER LA RÉPARATION DES POMPES DOSEUSES DE L'AQUEDUC DU VILLAGE (FACTURE DE CGR PROCÉDÉ) AU MONTANT DE 555 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le paiement de la facture no 861 de CGR Procédé pour la réparation des pompes doseuses de l'aqueduc du village au montant de 555 \$ avant taxes.

2024-08-24

20. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 20240715002 DE COMMUNICATIONS CHARLEVOIX POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION AU MONTANT DE 827,94 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission no 202407150002 de Communications Charlevoix pour l'achat et l'installation d'équipements de communication au montant de 827,94 \$ avant taxes.

2024-08-25

21. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 (no 15030-00029)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder aux travaux de voirie 2024 suite aux aides financières obtenues du MTQ dans le cadre des programmes PAVL-Volet Entretien et le PPA-CE;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation visant les travaux en tout ou en partie identifiés à la résolution 2023-04-10 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation visant l'exécution des travaux de voiries 2024 précédemment cités.

2024-08-26

22. ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 69 POUR L'ACHAT DE BOIS POUR LA CONFECTION DU MINI-PUTT DE LA BASE DE PLEIN AIR (1 098,05 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le paiement de la facture no 69 pour l'achat de bois visant la confection du miniputt (résolution 2024-07-26) à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 1 098,05 \$ avant taxes.

2024-08-27

23. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 0595 DE LA SALLE SERVICE D'ARBRES AU MONTANT DE 18 807,50 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a été touchée par un événement météorologique le 3 août 2024 ayant causé des dommages notamment le bris de plusieurs arbres sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a eu recours aux services et aux équipements de La Salle services d'arbres pour la location de camion et d'équipements, le déchiquetage d'arbres, le tronçonnage et abattage pour un montant total de 18 807,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 0595 de La Salle service d'arbres au montant de 18 807,50 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise l'appropriation de surplus non affecté pour le paiement de cette facture de 18 807,50 \$ avant taxes.

2024-08-28

24. DONS ET COMMANDITES

- a) Centre d'études Collégiales dans Charlevoix CECC – Célébration du 30^e anniversaire (100 \$/billet)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 2 billets pour le 30^e anniversaire du Centre d'études Collégiales dans Charlevoix (CECC).

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 47 et se termine à 20 h 03.

2024-08-29

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 04.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 22 août 2024, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.